



APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURE

Organisation d'un Diplôme des Masters régionaux professionnels diplômants en Gestion des Aires Protégées & Gestion des Réserves de Biosphère (GAP/GRB) et en Technique d'Aménagement Forestier (TAF) (Sixième Cohorte)

1. Brève présentation de l'ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999, autour du programme MAB de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Initialement conçue comme un projet de l'UNESCO, depuis quelques années l'École a connu sa consolidation institutionnelle, jouissant ainsi du statut de **Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**¹ avec ses propres organes de gouvernance internationale. Elle contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux.

Le siège social de l'ERAIFT se trouve dans la ville de Kisangani en République Démocratique du Congo (RDC), mais elle fonctionne provisoirement au campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) en ville de Kinshasa (RDC) et est installée dans les deux réserves de biosphères de la RDC : les Réserves de Biosphères de Yangambi et de Luki.

L'ERAIFT a pour mission de former des spécialistes en mesure de concevoir, de formuler et d'exécuter des projets de développement durable et de prendre des décisions dans les situations complexes qui caractérisent les questions de développement ; déterminés à apporter des solutions aux problèmes associés à la pauvreté et à la dégradation des milieux de vie. Son objectif principal est de contribuer à accroître les capacités nationales des États africains dans la mise en œuvre d'une approche méthodologique nouvelle qui consiste à appréhender les problèmes d'aménagement et de gestion des écosystèmes tropicaux dans une **perspective systémique**, de manière concertée avec les populations rurales.

2. Organisation des masters régionaux diplômants

2.1 Filières organisées et institutions impliquées dans la formation

Au niveau de la coopération Sud-Sud, l'ERAIFT a conclu un protocole d'accord avec les institutions sous-régionales suivantes pour la mise en œuvre d'un programme de Masters Régionaux arrimés au système LMD. Les institutions concernées par le protocole d'accord sont les suivantes : *Universités de Dschang et de Yaoundé I ainsi que l'École de Faune de Garoua (EFG/Cameroun), École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Libreville) et Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM/Gabon) et Université de Kisangani (UNIKIS/RDC)*. Dans le cadre de son programme de promotion du «bilinguisme: français-anglais», d'autres accords de coopération ont été conclus avec les institutions du monde anglophone notamment, le *Southern African Wildlife College ou SAWC* en Afrique du Sud.

S'agissant de la coopération Nord-Sud, ce programme est mis en œuvre par les 35 institutions membres d'AGRINATURA et de l'ERAIFT. La langue officielle des enseignements est le français, néanmoins l'anglais est fréquemment utilisé par les enseignants, intervenants extérieurs et assistants, car, l'un des défis de l'École reste le développement du bilinguisme, français-anglais, dans le cadre de ses enseignements et ses activités de recherche scientifique. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner maximum 40 candidats pour les programmes de formations de masters professionnels diplômants dans deux métiers différents :

1. *Gestion des Aires Protégées et Gestion des Réserves de Biosphère (GAP/GRB)*
2. *Technique d'Aménagement Forestier (TAF)*

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



2.2 Structuration du master

Ce programme du master est arrimé au système LMD et couvre une période de 24 mois, répartis en 4 semestres (Semestrialisation de la formation). La première année, soit les semestres 1 et 2, est consacrée à la composante générale durant laquelle l'approche systémique constitue le fil conducteur: base conceptuelle et pédagogique de l'Ecole. La deuxième année, soit les semestres 3 et 4, est respectivement destinée à la spécialisation ainsi qu'à la réalisation des travaux de fin d'études (TFE). Cette spécialisation (S3) s'organise sous forme de la mobilité régionale des étudiants et des formateurs selon les disponibilités des institutions impliquées au programme.

Les cours, les travaux dirigés et pratiques, les travaux personnels des étudiants, les séminaires et les stages d'immersion en forêts tropicales tiennent compte des besoins de la société dans les divers domaines de la gestion des aires protégées, de l'exploitation et de la gouvernance forestière dans son sens large, ainsi que du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. Cette promotion comptera au maximum 40 apprenants issus des divers pays membres de la COMIFAC et des divers horizons professionnels.

S'agissant de l'assurance-qualité, ces offres de formations diplômantes sont reconnues par le CAMES selon son *Arrêté 00073/2023/CAMES/SG/SS*, portant Reconnaissance et Équivalence des Diplômes par la XXXVIIe Session du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes ou PRED.

➤ S'agissant de la première année du master (Semestres 1 et 2 pour 60 crédits)

- ✓ Un **tronc commun** est organisé à la première année durant laquelle les étudiants apprennent les fondamentaux de *l'approche systémique*, qui est *participative, intersectorielle, interdisciplinaire ; c'est-à-dire globale et intégrée*. Ce renforcement des capacités des apprenants sur les bases de la systémique se déroule essentiellement en présentiel et en ligne à l'ERAIFT, par des titulaires des Chaires dont les mandats ont été validé par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) pour l'année académique concernée.
- ✓ Hormis les enseignements théoriques et pratiques, l'année 1 du master se termine par un stage d'immersion des étudiants dans l'univers forestier afin de s'appropriier la problématique de la gestion rationnelle et durable des ressources de la biodiversité.

➤ S'agissant de la deuxième année du master (Semestres 3 et 4 pour 60 crédits)

- ✓ Le **Semestre 3** concerne la spécialisation ou la professionnalisation. A l'issue de la première année, les étudiants ayant validé les crédits prévus sont admis en deuxième année pour leur spécialisation dans les deux filières professionnelles : **GAP/GRB** et **TAF**. L'orientation des apprenants dans ces nouvelles options se fait sur une base compétitive, en tenant compte de leurs motivations. L'organisation de ce troisième semestre se déroule sous forme de la mobilité régionale, soit à l'ERAIFT ou au sein des institutions partenaires impliquées dans ce programme et qui présentent de bonnes structures d'ancrage.
- ✓ Enfin, le **Semestre 4** est destiné à la réalisation d'un Travail de Fin d'Etudes (TFE) qui en général se déroule dans le pays d'origine de l'étudiant ; ou pour certains apprenants en GAP/GRB au « *Southern African Wildlife College (SAWC)* », si l'étudiant le souhaite et réussit un examen complémentaire d'anglais organisé par le SAWC.

A l'issue de leurs travaux de recherche sur le terrain, les apprenants soutiennent publiquement leurs travaux devant un jury international et interdisciplinaire. Les partenaires techniques du secteur privé, qui ont joué un rôle dans l'encadrement des étudiants sur le terrain, sont généralement associés à ces défenses publiques. Par ailleurs, ces sujets de recherche sont conçus sur base de besoins de la société. Enfin, les apprenants qui valident tous les crédits prévus au programme obtiennent un diplôme professionnel de master 2 dans l'une des filières susmentionnées ainsi que des relevés des notes donnant les détails des activités réalisées et des crédits validés.

3. Subvention du programme de Master

La sixième cohorte de masters régionaux est financée par l'Union Européenne et implémentée par AGRINATURA et l'ERAIFT. Des bourses d'études sont disponibles, mais en quantité bien limitée ; c'est pourquoi, elles sont octroyées sur une base compétitive. Cette subvention d'étude couvre essentiellement les frais liés au séjour d'études du candidat en RDC et/ou en dehors de la RDC. Le coût de formation pour le cycle complet de master à l'ERAIFT est évalué à 14.954,00 EUR par année d'étude (Euro quatorze mille neuf cent cinquante-quatre). Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements, des travaux dirigés et pratiques de terrain, le stage d'immersion en



forêt, les frais de leur mobilité sous-régionale et/ou régionale ainsi que les frais liés à l'organisation de leurs travaux de fin d'études ou TFE. Cette subvention d'études est exclusivement destinée à l'apprenant pendant son séjour et n'est pas prévue pour être transférée en tout ou en partie à d'autres personnes (famille, connaissance, etc..) et ce pour éviter les dérives constatées dans les promotions antérieures.

4. Conditions d'admission au programme de Master

Le profil suivant est requis pour les candidats éligibles à ce programme pour la 6^{ème} cohorte :

- Être détenteur d'au moins un diplôme équivalent au BAC + 3 du système LMD ou BAC + 5 de l'ancien système, en sciences de la nature (Biologie, Environnement, Géographie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bio-ingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géomatique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine; en sciences sociales ou humaines (Sociologie, Sciences Administratives et Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie et Sciences de l'Éducation, Philosophie, Communication, etc.) ; **diplôme obtenu avec au moins 70 % ou distinction/mention bien (dernière année).**
- Être **originaire d'un des 11 pays de l'espace COMIFAC** (Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, République du Congo, Tchad, Guinée Equatoriale, RDC, Rwanda, Sao Tomé-Et-Principe et RCA) et être âgé de **moins de 40 ans** au moment de l'examen du dossier pour le recrutement ;
- Avoir des **connaissances suffisantes en informatique de base** (Offices :Word, Excel, Powerpoint ; Internet, e-mail, SIG et ses applications ...) et disposer à titre personnel d'un laptop ayant les spécifications techniques minimales suivantes (Processeur I5, Disque dur 500 Go, Ram 8 Go et un disque dur externe est recommandé pour la sauvegarde des données) ;
- Avoir des aptitudes suffisantes en **analyses qualitative et quantitative des données** ;
- Passer avec succès les divers tests d'aptitude organisés par l'Ecole (**français, anglais, mathématiques et informatique**), **les interviews et les tests complémentaires qui seraient requis par l'ERAIFT. Ces épreuves et tests** sont obligatoires pour tous les candidats qui remplissent les critères administratifs et académiques de sélection ;
- Respecter les règles des valeurs éthique et morale de l'UNESCO ;
- Être en bonne santé, étayé par un certificat médical d'aptitude physique récente datant de moins de 6 mois de la date de la soumission ;
- Compter d'une certaine **expérience professionnelle** est un atout au dossier par partager les expériences professionnelles lors de la formation !

5. Eléments du dossier de candidature

Hormis les documents repris ci-dessus pour les critères minima d'admission, le dossier de candidature comprendra impérativement les éléments suivants :

1. Un **formulaire de demande d'inscription** au programme de masters régionaux dûment rempli et signé (à télécharger au Site Web : www.eraift-rdc.org) ou sur simple demande à cette adresse électronique : info@eraift-rdc.org;
2. Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche, sollicitant l'inscription à la 6^{ème} promotion de ce programme régional. Cette lettre doit être manuscrite, écrite en français et en anglais, une page max de chaque ;
3. Les **attestations** suivantes légalisées : un extrait d'acte de naissance (ou attestation de naissance), un certificat officiel d'aptitude physique et de bonne santé à jour (moins de 6 mois lors de l'examen du dossier), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale, une **carte internationale de vaccination** contre la fièvre jaune et autres maladies infectieuses émergentes ; un certificat de nationalité ou équivalent, un certificat de bonne vie et mœurs ou l'équivalent, etc. ; un passeport en cours de validité pour au moins 3 ans ;
4. Copies certifiées conformes à l'original des **diplômes universitaires** obtenus antérieurement ainsi que les relevés de notes de chaque année académique (les originaux des diplômes devront être présentés après pour la confirmation de l'inscription à l'ERAIFT). La certification des copies des diplômes, bulletins, relevés, etc. se fait au niveau de l'établissement d'enseignement d'origine du candidat (Doyen/Chef de Département/Chef de section selon le cas), par contre la légalisation des documents administratifs se fera à la Commune ou à la Mairie selon les cas ;



5. Pour les candidats fonctionnaires ou employés par une entreprise ou une ONG, une **attestation de mise en disponibilité** délivrée par l'employeur pour toute la durée de sa formation à l'ERAIFT (max 24 mois) est exigée ;
6. Deux **lettres de recommandation** des personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Chefs d'établissement, Professeurs, Employeurs, etc.) ;
7. Un résumé du **curriculum vitae actualisé** de 2 pages maximum, synthétisant ses compétences et aptitudes du candidat, les références de ses productions scientifiques, son expérience professionnelle, etc.;
8. Trois **photos passeport récentes** (dont l'une à coller sur le formulaire de candidatures) ;
9. Les deux premières pages scannées du passeport en cours de **validité pendant au moins trois ans à la date de soumission du dossier.**
10. Une **déclaration sur l'honneur manuscrite et signée**, attestant qu'une fois inscrit à ce programme de Master professionnel diplômant, le candidat s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'études et d'examen de l'ERAIFT, à poursuivre sa formation durant toute la durée prévue, à afficher un comportement digne respectueux de l'éthique promue par l'UNESCO, et à produire tous les rapports demandés par l'Ecole (rapports des travaux pratiques, rapports de stage, travail de fin d'études de Master 2, etc.), faute de quoi, l'ERAIFT pourra lui demander de rembourser en tout ou en partie le coût de sa formation.

6. Envoi du dossier et échéance

Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT uniquement par **voie numérique en un seul fichier fusionné en format PDF (pas plusieurs fichiers zippés)**, via le mail : recrutement@eraift-rdc.org, avec copie à h.mishidi@eraift-rdc.org avec comme objet : « **Ma candidature pour l'inscription au programme des Masters Régionaux ERAIFT, 6^{ème} Promotion** ». Le non-respect de cette procédure impactera négativement sur la candidature. Le candidat devra bien vérifier si le scan est bien fait et bien visible avant de transmettre son dossier !

- **Destinataire** : Baudouin MICHEL, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- **Taille maximale** du fichier à envoyer : **10 Mo**
- **Échéance pour la transmission du dossier** : **15 septembre 2024** à minuit heure de Kinshasa.
 - Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés.
 - Dans un premier temps, l'Ecole procède par une **analyse de la conformité administrative du dossier**, ensuite les candidats présélectionnés administrativement sont notifiés pour un **test d'entrée sur les 4 disciplines différentes : les mathématiques, le français, l'anglais et l'informatique et éventuellement une interview et des tests complémentaires d'aptitude.**
 - Les dossiers de candidatures ainsi retenues à l'issue du test sont enfin examinés par le **Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT élargi aux partenaires impliqués.** Une **interview** du candidat peut-être également organisée par le CAR élargi au partenaire USFS.
 - Dans le temps imparti du processus de sélection, les aspects ayant trait à **l'éthique, au comportement et au leadership du candidat** sont aussi évalués au cours d'une interview.
 - Seuls les candidat.e.s. ayant été retenus sur base de l'examen de leur dossier de candidature et ayant passé avec succès le test d'admission seront personnellement informés.
 - A compétences égales, les candidatures féminines seront vivement promues.

Fait à Kinshasa, le 01 août 2024

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL